

## Rapport du conseil communal du 30 juin 2016

*Tout le monde était présent.*

**Aucune question** n'a été posée par les conseillers communaux.

Le conseil a pris une **décision de principe en vue de diminuer les centimes additionnels à partir de 2018** (10 pour, 3 contre, 1 abstention en 1 non valable). Cette décision est une conséquence des futures réformes que les Autorités flamandes prévoient pour les communes et provinces. Les centimes additionnels des provinces vont être réduits, tandis que ceux des Autorités flamandes seront augmentés. De ce fait, les communes pourront réduire leurs centimes additionnels tout en conservant les mêmes revenus.

Les **comptes annuels 2015** de la commune de Fouron ont été approuvés (10 pour, 4 contre et 1 non valable). Le résultat sur base d'encaisse s'élève à 1.024.860 euros. La marge d'autofinancement revient à un montant de 294.380 euros. Ceci veut dire que la commune est largement en mesure de supporter la charge des emprunts rien qu'avec le surplus provenant de son fonctionnement ordinaire. Les plus grandes dépenses d'investissement ont été pour les travaux de voirie et de marquage routiers à Teuven. En outre, le cimetière de Fouron-le-Comte a été assaini, des sentiers y ont été aménagés et des cases de columbarium y ont été placées.

La **modification du budget 2016** a également été approuvée (10 pour, 4 contre et 1 non valable). Celle-ci s'est avérée nécessaire afin de comptabiliser les comptes annuels 2015 et de transcrire des transferts du budget 2015. Par ailleurs, quelques autres plus petites modifications ont encore été apportées.

Le conseil communal a pris connaissance des **comptes annuels 2015 du CPAS** de Fouron. Ceux-ci se sont clôturés avec un résultat positif de 153.853 euros sur base d'encaisse et une marge d'autofinancement de 17.252 euros.

Suite au congé de maternité de la secrétaire communale en septembre, il a été décidé de désigner Erika Brouwers en qualité de première **secrétaire communale suppléante** (9 pour, 5 contre et 1 abstention) et Judith Voets en qualité de seconde secrétaire communale suppléante (12 pour et 3 contre).

Un nouveau membre a été désigné dans le **conseil consultatif des seniors** (10 pour, 2 contre, 2 abstentions et 1 non valable).

Ensuite s'en est suivi un certain nombre de ratifications de décisions du collège des bourgmestre et échevins en matière d'**assemblées générales**. C'est ainsi qu'a été validé l'ordre du jour de l'assemblée générale du Holding Communal Holding SA en liquidation (10 pour, 3 contre, 1 abstention et 1 non valable). De même, l'ordre du jour de l'assemblée générale de Publifin SCiRL a été ratifié entériné (14 pour, 1 non valable). L'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de WOONZO a été validé (10 pour, 4 contre en 1 non valable) et enfin l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'asbl ERSV Limburg vzw a également été ratifié (10 pour, 4 contre et 1 non valable).

Le **déplacement partiel de la route locale 54 à Fouron-le-Comte** en vue de la construction de la Station d'épuration 'Grijze Graaf' a été approuvé (10 pour, 4 contre et 1 non valable).

Le cahier des charges et les conditions d'adjudication pour la mise sur pied d'un **Plan d'Exécution Spatial communal 'zone de service communale'** ont été approuvés (10 pour, 4 contre et 1 non valable). Après une étude de localisation, le terrain situé à côté du parc à conteneurs et du service technique a été retenu pour y édifier le nouveau bâtiment de police. Pour ce faire, un PES communal est nécessaire afin de changer l'actuelle destination agricole du terrain en destination d'utilité publique.

Enfin, le **règlement d'ordre intérieur en vigueur sur les cimetières** a été adapté (14 pour, 1 non valable) et l'**ordonnance de police sur les cimetières** a également été modifiée (14 pour, 1 non valable). Les modifications concernent notamment quelques règles concernant la réutilisation des caveaux et l'utilisation de plaques de couverture uniformes pour les nouveaux columbariums.